

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 4 novembre 2021

Date de convocation : 25 octobre 2021  
Date d'affichage : 25 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents :** Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Robert TCHOBDRÉNOVITCH

**Procurations de :** Géraud DE SABRAN PONTEVES à Eve MAUREL, Mylène GARCIN à Catherine SERRA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés :** Anne-Marie DAUPHIN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Nicolas SALERNO,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-106  
Syndicat Durance Luberon - Modification de la représentativité

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-1, L. 2121-33 et L. 5711-1 ;

Vu la délibération n°2018-086 du 11 octobre 2018 approuvant les statuts du syndicat Durance Luberon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2019 portant modification des statuts du syndicat Durance Luberon ;

Vu la délibération n°2020-045-A du 20 août 2020 portant élection des délégués au syndicat Durance Luberon ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du syndicat Durance Luberon ;

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB adhère au syndicat Durance Luberon.

Le conseil communautaire a élu, le 20 août 2020, ses 32 délégués au comité syndical du syndicat.

Une de ces déléguées, Madame Marie-Claire FEREOUX, est décédée.

Les statuts du syndicat prévoient qu'en tel cas, il est procédé au remplacement du délégué dans les conditions fixées par le CGCT.

En conséquence, le choix du conseil peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir procédé à l'élection,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De proclamer Jean-Claude DOSSETTO délégué de COTELUB au syndicat Durance Luberon en remplacement de Madame FEREOUX.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **De proclamer** Jean-Claude DOSSETTO délégué de COTELUB au syndicat Durance Luberon en remplacement de Madame FEREOUX.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOVTCH  
Président

